



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Office fédéral de l'environnement OFEV

---

→ Délai de conformité échu : AGD

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	AGD
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	EuroFilter (de construction identique à GAT)
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B196/12.06 **
<b>Date du certificat</b>	12.2006 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/12290/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : AIRMEEX CARMEX SC

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	AIRMEEX
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CARMEX SC
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B171/11.05 **
<b>Date du certificat</b>	11.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® max. 36 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10232/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ARK Starfilter

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 22 novembre 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 22 novembre 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ARK Holding AG
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Starfilter
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	455'967
<b>Date du certificat</b>	11.2010
<b>Valable jusqu'au</b>	22.11.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt ou Pt/Pd

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 07.12.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10943/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ARPA ER - ENDEAVOUR

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ARPA ER - ENDEAVOUR
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Progetto Blu
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B151/02.05 **
<b>Date du certificat</b>	02.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Papier
<b>Procédé de régénération</b>	Aucun (Cartouche à éliminer)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10260/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : BASF DPX 1

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	BASF
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPX 1
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B123/02.03 **
<b>Date du certificat</b>	02.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10222/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : BASF DPX 2

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	BASF
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPX 2
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B136/09.03 **
<b>Date du certificat</b>	09.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Base Metal
	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10234/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : BERSY SRL BPF

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	BERSY SRL
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	BPF
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	5'214'003'268/0 * 5'214'003'268/1
<b>Date du certificat</b>	27.11.2014
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Pirelli-Cam-FBC max. 20 mg Fe / kg Carburant

\* Ancien Numéro de l'attestation : B200a/04.07

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)  
Dernière mise à jour le: 11.01.2016

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10238/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : BERSY SRL BPF-DOC

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'utiliser cette famille de filtres sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	BERSY SRL
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	BPF-DOC
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B199a/04.07 **
<b>Date du certificat</b>	04.2007 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt
	FBC: Fe / Pirelli-Cam-FBC max. 20 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10239/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : CDTi Purifilter

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	CDTi Sweden AB (précédemment ECS)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Purifilter
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B133/04.03 **
<b>Date du certificat</b>	04.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/12293/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : CDTI Unikat Combifilter K, S

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	CDTi Sweden AB
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CDTI Unikat Combifilter K, S
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B118/10.02 ** / 5'214'004'227/0 ***
<b>Date du certificat</b>	10.2002 ** / 18.12.2013 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhalung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhalung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 20.12.2013

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/12291/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : CDTi V (Actif)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	CDTi Sweden AB (précédemment ECS)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	V
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B049/05.98 **
<b>Date du certificat</b>	05.1998 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/12294/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : CDTi V (Externe)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	CDTi Sweden AB (précédemment ECS)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	V
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B049/05.98 **
<b>Date du certificat</b>	05.1998 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Externe (Filtre interchangeable)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/12295/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : COMELA

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	COMELA
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	EXOCLEAN
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B153/03.05 **
<b>Date du certificat</b>	03.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Combustion cat. de carburant)
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt / Pd
	FBC: Ce+Fe / Rhodia-EOLYS DPX2 max. 17 mg (Ce+Fe) / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10240/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DAUGBJERG

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DAUGBJERG
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	ScanFilter Systems TH
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B211/02.08 **
<b>Date du certificat</b>	02.2008 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Ce+Pt / CDT-Platinum Plus DFX max. 7.5 mg Ce & 0.5 mg Pt / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10241/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DCL MINE-X SOOTFILTER

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DCL
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	MINE-X SOOTFILTER
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	5'214'004'509/0 * 5'214'004'509/1
<b>Date du certificat</b>	21.01.2015
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ancien Numéro de l'attestation : B230/08.08

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinigung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinigung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 04.03.2016

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10236/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DCL Titan resp. BlueSky (Actif)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DCL
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Titan resp. BlueSky
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B125/02.03 **
<b>Date du certificat</b>	02.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10243/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DCL Titan resp. BlueSky (Externe)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DCL
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Titan resp. BlueSky
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B125/02.03 **
<b>Date du certificat</b>	02.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Externe (Filtre interchangeable)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10242/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DCL Titan resp. BlueSky (Passif)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DCL
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Titan resp. BlueSky
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B125/02.03 **
<b>Date du certificat</b>	02.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen@ max. 36 mg Fe / kg Carburant Ce / Rhodia-Eolys max. 100 mg Ce / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10244/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DEUTZ DPF

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DEUTZ
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPF
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B049/05.98 **
<b>Date du certificat</b>	05.1998 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordierite
<b>Procédé de régénération</b>	Externe (Filtre interchangeable)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10246/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DEUTZ DPFS

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DEUTZ
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPFS
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B049/05.98 **
<b>Date du certificat</b>	05.1998 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Brûleur diesel plein flux)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10245/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DINEX DPX 1

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DINEX
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPX 1
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	5'214'005'599/0 * 5'214'005'599/1
<b>Date du certificat</b>	24.11.2014
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ancien Numéro de l'attestation : B160/03.05

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 01.03.2016

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10248/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : DINEX DPX 2

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	DINEX
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPX 2
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	5'214'005'600/0 * 5'214'005'600/1
<b>Date du certificat</b>	24.11.2014
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Base Metal
	CSF: Pt

\* Ancien Numéro de l'attestation : B160/03.05

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 01.03.2016

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10249/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ECS K, S

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ECS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	K, S
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B118/10.02 **
<b>Date du certificat</b>	10.2002 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10250/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ECS Purifilter

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ECS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Purifilter
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B133/04.03 **
<b>Date du certificat</b>	04.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10251/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ECS V (Actif)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ECS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	V
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B049/05.98 **
<b>Date du certificat</b>	05.1998 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordierite
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10252/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ECS V (Externe)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ECS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	V
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B049/05.98 **
<b>Date du certificat</b>	05.1998 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordierite
<b>Procédé de régénération</b>	Externe (Filtre interchangeable)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10253/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : EHC L20/P15

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	EHC
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	L20/P15
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B272/3.00 ** / 5'214'004'049/0 ***
<b>Date du certificat</b>	03.2000 ** / 29.11.2013 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Fibre de verre
<b>Procédé de régénération</b>	Aucun (Cartouche à éliminer)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 23.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10255/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : EHC PF

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 22 février 2016. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 22 février 2016 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	EHC
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	PF
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	456'943
<b>Date du certificat</b>	02.2011
<b>Valable jusqu'au</b>	22.02.2016
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 25.02.2011

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/11229/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : EMCON (ARVIN MERITOR)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	EMCON (ARVIN MERITOR)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Thermal regenerator
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B126/03.03 **
<b>Date du certificat</b>	03.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Brûleur diesel plein flux)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10256/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : EMINOX DPF-CRT

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	EMINOX
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPF-CRT
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B180/05.06 ** / 5'214'004'480/0 ***
<b>Date du certificat</b>	05.2006 ** / 08.01.2014 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 16.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10259/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : EMINOX FBC Active

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	EMINOX
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	FBC Active
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B244/12.08 ** / 5'214'004'127/0 ***
<b>Date du certificat</b>	12.2008 ** / 18.12.2013 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Thermo-électrique)
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® max. 20-25 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhal tung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhal tung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 16.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10258/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : EMINOX FBC Passive

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	EMINOX
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	FBC Passive
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B167/10.05 ** / 5'214'004'126/0 ***
<b>Date du certificat</b>	10.2005 ** / 18.12.2013 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® max. 20-25 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhal tung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhal tung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 16.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10257/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ETB ECR xx (Passif)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ETB
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	ECR xx
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B162/05.05 **
<b>Date du certificat</b>	05.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Ce/Fe / Rhodia-Eolys max. 100 mg Ce / kg Carburant Fe / Octel max. 50 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10262/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ETB ESR xx AD

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ETB
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	ESR xx AD
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B162/05.05 **
<b>Date du certificat</b>	05.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Ce/Fe / Rhodia-Eolys max. 100 mg Ce / kg Carburant Fe / Octel max. 50 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10264/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : ETB EWR xx / ECR xx

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	ETB
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	EWR xx / ECR xx
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B162/05.05 ** / 5'214'004'226/0 ***
<b>Date du certificat</b>	05.2005 ** / 18.12.2013 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	EWR: Externe (Filtre interchangeable) ECR: Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 23.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10263/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : GAT

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	GAT
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	EuroFilter
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B196/12.06 **
<b>Date du certificat</b>	12.2006 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10265/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : GREENTOP SiK (CSF)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	GREENTOP
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	GREENTOP SiK
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B173/11.05 **
<b>Date du certificat</b>	11.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10266/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : GREENTOP SiK (FBC)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	GREENTOP
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	GREENTOP SiK
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B173/11.05 **
<b>Date du certificat</b>	11.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Infineum-F7991 max. 25 mg Fe / kg Carburant Ce+Fe / Rhodia-EOLYS DPX2 max. 17 mg (Ce+Fe) / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10267/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HJS CRT

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HJS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CRT
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B097/10.01 ** / 5'214'004'308/0 ***
<b>Date du certificat</b>	10.2001 ** / 20.12.2013 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 16.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10268/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUG mobiclean S (Passif)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HUG
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	mobiclean S
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	5'214'004'559/0 * 5'214'004'559/1
<b>Date du certificat</b>	22.12.2014
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: V
	DOC+CSF: Pt+V

\* Ancien Numéro de l'attestation : B227/07.08

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 06.01.2016

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10273/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUG mobiru

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HUG
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	mobiru
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B099/11.01 **
<b>Date du certificat</b>	11.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Fibres entrelacées
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Brûleur diesel au ralenti)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10275/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUSS FS-MA-Serie

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HUSS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	FS-MA-Serie
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B203/05.07 **
<b>Date du certificat</b>	05.2007 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® max. 36 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10276/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUSS MC

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HUSS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	HUSS MC
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B245/12.08 ** / 5'214'004'769/0 ***
<b>Date du certificat</b>	12.2008 ** / 08.02.2014 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt/Pd

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 23.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/13189/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUSS MD

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 30 août 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 30 août 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HUSS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	HUSS MD
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	455'182
<b>Date du certificat</b>	08.2010
<b>Valable jusqu'au</b>	30.08.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Combustion cat. de carburant)
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt / Pd

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 07.04.2010

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10685/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUSS ME

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HUSS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	HUSS ME
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B188/09.06 ** / 5'214'004'768/0 ***
<b>Date du certificat</b>	09.2006 ** / 08.02.2014 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 23.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10277/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUSS SK

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	HUSS
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	SK
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B105/04.02 **
<b>Date du certificat</b>	04.2002 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10279/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : HUSS W

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
Fabricant	HUSS
Famille de filtres / Désignation du type	HUSS W
<b>Attestation de conformité</b>	
Organisme d'évaluation de la conformité	OFEV * / EMPA ***
Numéro de l'attestation	B105/04.02 ** / 5'214'004'770/0 ***
Date du certificat	04.2002 ** / 08.02.2014 ***
Valable jusqu'au	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
Matériau filtrant	SiC
Procédé de régénération	Externe (Filtre interchangeable)
Substances à action catalytique	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 23.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10280/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : INTECO

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	INTECO
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	ECOPUR
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B124/02.03 **
<b>Date du certificat</b>	02.2003 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Voile de fibres métalliques
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® max. 36 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10281/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : JOHNSON MATTHEY CCRT (SiC)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	JOHNSON MATTHEY
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CCRT
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B090/04.01 **
<b>Date du certificat</b>	04.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt
	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10282/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : JOHNSON MATTHEY CRT (SiC)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	JOHNSON MATTHEY
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CRT
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B090/04.01 **
<b>Date du certificat</b>	04.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10284/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : JOHNSON MATTHEY CSF (SiC)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	JOHNSON MATTHEY
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CSF
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B090/04.01 **
<b>Date du certificat</b>	04.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/11855/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : JOHNSON MATTHEY DPFc (SiC)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	JOHNSON MATTHEY
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPFc
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B090/04.01 **
<b>Date du certificat</b>	04.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Externe (Filtre interchangeable)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10286/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : JOHNSON MATTHEY DPFi (SiC)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	JOHNSON MATTHEY
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPFi
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B090/04.01 **
<b>Date du certificat</b>	04.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10288/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : JOHNSON MATTHEY DPFis (SiC)

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	JOHNSON MATTHEY
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPFis
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B090/04.01 **
<b>Date du certificat</b>	04.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® max. 36 mg Fe / kg Carburant Ce / Rhodia-Eolys max. 100 mg Ce / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10290/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : LIEBHERR

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	LIEBHERR
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	Liebherr Partikelfilter
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B192/11.06 **
<b>Date du certificat</b>	11.2006 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Base Metal
	CSF: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10292/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : MANN+HUMMEL CRT

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	MANN+HUMMEL (partenaire de distribution HJS)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CRT (de construction identique à HJS)
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B097/10.01 **
<b>Date du certificat</b>	10.2001 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10293/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : MANN+HUMMEL SMF-AR

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	MANN+HUMMEL (partenaire de distribution HJS)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	SMF-AR (de construction identique à HJS)
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B195/12.06 **
<b>Date du certificat</b>	12.2006 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Métal fritté
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Thermo-électrique)
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® / HJS F50 / HJS-F51 / M&H- DT7 max. 36 mg Fe / kg Carburant Ce / Rhodia-Eolys max. 100 mg Ce / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10294/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : MANN+HUMMEL SMF-CRT

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	MANN+HUMMEL (partenaire de distribution HJS)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	SMF-CRT (de construction identique à HJS)
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B159/03.05 **
<b>Date du certificat</b>	03.2005 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Métal fritté
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10295/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : MANN+HUMMEL SMF-FBC

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	MANN+HUMMEL (partenaire de distribution HJS)
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	SMF-FBC (de construction identique à HJS)
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B195/12.06 **
<b>Date du certificat</b>	12.2006 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Métal fritté
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® / HJS F50 / HJS-F51 / M&H- DT7 max. 36 mg Fe / kg Carburant Ce / Rhodia-Eolys max. 100 mg Ce / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10296/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : Physitron DPX1

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	PHYSITRON GmbH
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPX1
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	5'214'006'984/0 * 5'214'006'984/1
<b>Date du certificat</b>	03.03.2015
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt

\* Ancien Numéro de l'attestation : B123/02.03

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 04.03.2016

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/13931/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : Physitron DPX2

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	PHYSITRON GmbH
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	DPX2
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	5'214'006'985/0 * 5'214'006'985/1
<b>Date du certificat</b>	03.03.2015
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Base Metal
	CSF: Pt

\* Ancien Numéro de l'attestation : B136/09.03

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 04.03.2016

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/13932/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : PIRELLI AMBIENTE FeelPure

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	PIRELLI AMBIENTE
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	FeelPure
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B200/04.07 **
<b>Date du certificat</b>	04.2007 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Pirelli-Cam-FBC max. 20 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10297/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : PIRELLI AMBIENTE FeelPure-DOC

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2013 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	PIRELLI AMBIENTE
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	FeelPure-DOC
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV *
<b>Numéro de l'attestation</b>	B199/04.07 **
<b>Date du certificat</b>	04.2007 **
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2013
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	DOC: Pt
	FBC: Fe / Pirelli-Cam-FBC max. 20 mg Fe / kg Carburant

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 18.02.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10298/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : PROVENTIA

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 11 mai 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 11 mai 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	PROVENTIA
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	PROAIR DPFP FB
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	454'168
<b>Date du certificat</b>	05.2010
<b>Valable jusqu'au</b>	11.05.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	SiC
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	FBC: Fe / Innospec-Satacen® max. 36 mg Fe / kg Carburant

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 07.04.2010

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/10389/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : TEHAG CWF

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 10 juillet 2015. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 10 juillet 2015 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	TEHAG
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	CWF
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	EMPA
<b>Numéro de l'attestation</b>	452'693; 452'693/1
<b>Date du certificat</b>	06.2009
<b>Valable jusqu'au</b>	10.07.2015
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Cordiérite
<b>Procédé de régénération</b>	Passif
<b>Substances à action catalytique</b>	CSF: Pt, Precious Metal

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 28.07.2014

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

---

</partikelfilterliste/10206/16384/index.html?lang=fr>

→ Délai de conformité échu : TSH

L'attestation de conformité pour ce système de filtre à particules est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Par conséquent, il n'est plus permis d'installer cette famille de filtres pour l'utilisation sur les chantiers. Les filtres issus de cette famille et installés avant le 31 décembre 2014 peuvent continuer d'être utilisés après ce délai.

<b>Système de filtre à particules</b>	
<b>Fabricant</b>	TSH DT Dieseltechnologie International GmbH
<b>Famille de filtres / Désignation du type</b>	TSH/KWFL 200/ 240/300
<b>Attestation de conformité</b>	
<b>Organisme d'évaluation de la conformité</b>	OFEV * / EMPA ***
<b>Numéro de l'attestation</b>	B128a/07.04 ** / 5'214'004'053/0 ***
<b>Date du certificat</b>	03.2010 ** / 03.02.2014 ***
<b>Valable jusqu'au</b>	31.12.2014 ***
<b>Informations complémentaires sur le système de filtre</b>	
<b>Matériau filtrant</b>	Tissé céramique/fil
<b>Procédé de régénération</b>	Actif (Electrique à bord/à l'arrêt)
<b>Substances à action catalytique</b>	---

\* Ce type de système de filtres à particules reconnu par l'OFEV a déjà été testé avant l'entrée en force de la modification de l'OPair du 1er janvier 2009. Il est donc conforme à l'OPair en vertu des dispositions transitoires III, al. 3.

\*\* Numéro et date du rapport d'essais VERT (VFT3)

\*\*\* Prolongation selon les dispositions transitoires du 25.10.2013

[Retour à la vue d'ensemble Types de systèmes de filtres à particules](#)

Contact: [luftreinhaltung@bafu.admin.ch](mailto:luftreinhaltung@bafu.admin.ch)

Dernière mise à jour le: 16.03.2015

---

Office fédéral de l'environnement OFEV  
[info@bafu.admin.ch](mailto:info@bafu.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

</partikelfilterliste/10206/10567/index.html?lang=fr>